



Rémunération d'un contrat de mandat

Par **arthurp**, le **20/01/2015** à **19:15**

Bonjour à tous,

Je viens de créer une billetterie en ligne (toutes déclarations effectuées).

La forme de cette billetterie est de type "contrat de mandat" (article 1984 du Code civil) et s'adresse à mes clients qui souhaitent vendre les places de leurs événements par le biais de mon site.

A la fin des ventes, je remet les recettes de la vente de billets au client.

Je souhaiterais savoir si un contrat de mandat me permet de prélever directement ma rémunération sur les recettes des ventes, et ainsi s'affranchir de remettre la totalité des recettes puis demander le paiement de mes services. Il est bien entendu que ces conditions seraient écrites dans le contrat de mandat passé avec le client.

En vous remerciant par avance si quelqu'un d'entre vous avait un éclairage à me donner ...
Arthur